tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 30

01) **DOSSIER N° 2600119** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la délibération n° 08/2025/ISPF du 17 octobre 2025 retirant la délibération n° 06/2025/ISPF du 18 juillet 2025 le nommant directeur adjoint de l'ISPF, ensemble la décision expresse rejetant son recours gracieux notifiée le 13 janvier 2026 ; 2°) d'enjoindre sous astreinte à l'ISPF de le rétablir provisoirement en qualité de directeur adjoint et de prendre toutes mesures utiles à cette fin dans un délai de 7 jours à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir.

	Nom des parties	**Représentants des parties**
Demandeur	Monsieur A.. B..	Monsieur A.. B..
Défendeur	INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 16/03/2026

Le président du tribunal